

On travaillait depuis trois heures à élaborer un programme socialiste commun, quand un orateur s'éleva :  
— Nous aimerions mieux serrer la main à un socialiste prussien qu'à un bourgeois français.  
Un étudiant en droit, M. Bermon, interrompit l'orateur :  
— Si vous étiez Lorrain, dit-il, vous ne parleriez pas ainsi ! Qui êtes-vous donc ?  
— Je suis Allemand !  
— Tant pis pour vous ! reprend M. Bermon.  
A ce mot, une trentaine de socialistes se précipitent sur le jeune étudiant qui se porte en les rouant de coups.  
Voilà comment ces citoyens appliquent leurs immenses théories.  
A LA SALLE LEVYS  
Salle de la Réunion, rue Lévis, M. Clovis

Ecole supérieure de Commerce et de tissage de Lyon, Prospectus.  
Prorogation des traités de Commerce. Délibération de la Chambre de Commerce de Sedan.  
Mouvement du Bureau de Conditionnement. — Avril et Mai.  
Épaves du chômage de la navigation. Arrêté du Préfet du Nord.  
— Renvoie à l'examen de commissions, les questions ci-après :  
Election des Juges Consulaires. Formation des listes des Electeurs.  
Mandats-poste au porteur. Circulaire ministérielle.  
Rachat des chemins de fer.  
Délégue MM. J. Desurmont et L. Bernard pour, selon le désir du Conseil municipal, faire partie de la Commission chargée d'étudier sous un nouvel aspect la question des magasins généraux.

Les environs de l'hôtel des sapeurs-pompiers, le R. P. Pillon, sac au dos, soufflant avec vigueur, malgré ses soixante-seize ans, dans un magnifique clairon.  
Si le général Farre n'avait pas, *proprio motu*, supprimé les tambours, nous aurions peut-être aussi vu quelques jésuites déguisés en « tapins ».  
Les épreuves pour le certificat d'études primaires des jeunes filles se sont terminées samedi à Lille. 207 élèves s'étaient présentées ; 170 ont été reçues. Ce résultat sans précédent, fait honneur à nos institutrices. Chose digne de remarque : ce sont trois jeunes filles de 12 ans seulement qui ont obtenu les premières places avec 84, 82 et 79 points, le maximum étant de 90. M. Ducloux, maître, qui a proclamé lui-même les résultats dans une des salles du groupe scolaire de Saint-Michel, a prononcé une allocution sur l'utilité du certificat d'études et a constaté que ce certificat était de plus en plus couru.

M. Jamby, sous-lieutenant au 33<sup>e</sup> de ligne, est nommé lieutenant au 43<sup>e</sup> de même arme, en remplacement de M. Ghinis, passé dans un autre corps.

M. Dutilleul, maire de Lille, a réussi à négocier une entrevue entre les patrons représentant la chambre métallurgique et les ouvriers de la région du Nord et onze ouvriers délégués par les quatre corporations des modeliers, mouleurs, mécaniciens et chaudronniers. Cette entrevue aura lieu mardi prochain à dix heures du matin, rue Joséphine, 16, au siège de la chambre syndicale métallurgique.

Voici le texte de l'avis qui a été affiché samedi soir dans les ateliers de l'usine de Fives :  
« Messieurs les ouvriers, n'ayant pas cru devoir accepter la proposition d'augmentation de salaire qui leur a été faite par la Compagnie de Fives-Lille, nous sommes au regret de leur en avoir fait part. L'avis est que le travail cessera dans tous les ateliers le samedi 3 juillet au soir. La remise des livrets et la paie auront lieu le dit jour.  
En raison du temps nécessaire pour l'établissement des comptes de paye, l'économat sera fermé à partir de lundi matin, 28 courant.  
Par suite du refus de MM. les ouvriers, la Compagnie de Fives-Lille se considère comme complètement déchargée de la proposition qui leur avait faite.  
Fives-Lille.  
On assure que les ouvriers sont décidés à suspendre tout travail dès demain. Nous avons peine à croire que cette nouvelle soit exacte. Les ouvriers n'ignoraient pas, en effet, qu'en agissant ainsi, ils s'imposaient à être traduits devant le conseil des prud'hommes.

Les diverses sociétés de gymnastique et d'armes de Lille avaient organisé, pour le dimanche 27 juin, une fête qui figurera certainement en première ligne dans la série de ces prétendues solennités populaires dont la municipalité radicale du chef ou à la prétention de nous doter.  
C'est qu'il y a loin, en effet, de cette réunion nombreuse de gymnastes du Nord réalisant avec le mince crédit de 1,500 fr. M. de la municipalité, saluez et remerciez surtout ces trois à quatre cents jeunes gens qui ont donné leur temps et leurs peines à une exhibition de force et d'adresse qui ne fait penser malin tout au relèvement

renfermer que des valeurs à recouvrer sur le débiteur, il est interdit d'insérer dans l'enveloppe aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance entre le créancier et le débiteur. Les valeurs non recouvrées seront renvoyées sans frais au déposant. Les sommes encaissées lui seront transmises au moyen d'un mandat de poste après déduction de 1<sup>e</sup>. D'une taxe d'encaissement de 10 centimes par 20 francs avec maximum de 50 centimes. 2<sup>e</sup> Des droits de timbre, perçus s'il y a lieu, sur les valeurs recouvrées ; 3<sup>e</sup> Des frais ordinaires afférents à l'émission des mandats de poste.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Stance du 25 Juin 1880.  
Présidence de M. CH. JONLIEZ, Président.  
La Chambre de Commerce :  
Donne acte à son Président du dépôt sur le bureau des objets de correspondance ci-après : — comptes rendus des travaux des chambres de Valenciennes, Boulogne et Abbeville.  
— Annuaire du Ministère de l'Agriculture et du Commerce Année 1880.  
Catalogue des brevets d'invention, septembre, octobre, novembre et décembre 1879.  
Bulletin consulaire français 1880 — fascicules qu'annales du commerce extérieur mai 1880. Compte-rendu des opérations du chemin de fer du Nord, séance des actionnaires du 30 avril 1880.  
Statistique de l'industrie minière pour les années 1876, 1877 et 1878.  
Tarifs de chemins de fer, 2<sup>e</sup> trimestre de 1880. Edition Chaix.  
Rapport des droits d'entrée des vins en Angleterre. Opinion de la Chambre de Commerce de Bordeaux.  
Transports par chemins de fer. Délibération de la Chambre syndicale du commerce d'exportation.  
Canaux maritimes de l'Océan à la Méditerranée. Vœu de la Chambre de Commerce de Toulouse.  
Bulletin de participation aux bénéfices. Délais des protêts. — Avis de la Chambre de Commerce de Rouen.  
Régime des housses. — Avis de la Chambre de Commerce d'Amiens.

se sont formées les sociétés civiles dont il parle.  
Elles ont toujours existé, et n'ont pas été créées pour les besoins de la cause.  
La raison en est simple dit le *Propagateur*.  
Les congrégations non reconnues n'ont pas la personnalité civile ; par suite, les immeubles qu'elles occupent, appartenant à des sociétés composées le plus souvent de laïques.  
Nous pouvons ajouter que, grâce aux immenses bénéfices accumulés par ces congrégations, la plupart des immeubles dont il s'agit, construits au moyen de souscriptions d'emprunts, sont largement hypothéqués.  
C'est donc en réalité, non sur les congrégations, mais sur les membres des Sociétés civiles, et les prêteurs hypothécaires, que tomberaient les mesures de confiscation auxquelles certaines feuilles radicales voudraient amener le gouvernement.

Le même *Petit Nord* annonce que c'est par tout les jésuites s'exercent au port de l'habit civil, et que quelques personnes lui assurent avoir rencontré dans les rues de Lille, « vêtus d'un pantalon et d'une redingote ».  
Nous sommes en mesure de confirmer de tout point cette information.  
Nous ajoutons même, dit le *Propagateur*, que les jésuites en question, qui ne sont autres que les frères coadjuteurs attachés à chaque maison, n'ont jamais porté d'autre costume.

Quant aux pères eux-mêmes, ils cherchent une transformation plus complète, et qui les déguise mieux aux yeux exercés des reporters de la presse républicaine.  
Nous en avons reconnu plusieurs, ce matin, sous le costume de gymnaste, se dirigeant vers l'hôtel des Canoniers, où la réunion générale était indiquée pour dix heures du matin.  
Nous croyons même avoir aperçu, dans

le ter prix de la course a été mérité par M. Cassard sergent au 15<sup>e</sup> bataillon de chasseurs ; 2<sup>e</sup> prix, très-disputé a été remporté par M. Black de la Patrie.  
Que dirons-nous maintenant de l'ensemble de la fête ?  
La bonne tenue des sociétés qui avaient répondu à l'appel des organisateurs du concours régional a été au dessus de tout éloge, et quand le cortège a défilé, à 7 heures pour se rendre de la place de la République à l'hôtel des canoniers, la ville entière sur le parcours semblait en fête aux accents de la fanfare guerrière de la *Société de Wazemmes*.

Félicitations encore en terminant, les sociétés, si jeunes de fondation d'Armentières, de Tourcoing et de Roubaix, elle ont largement contribué, et par leur nombre et par leur succès aux diverses exercices, à cette belle fête de gymnastique. Honneur à elles et bon courage.  
Voici la liste des Sociétés qui ont prêté leur concours à la fête de gymnastique organisée à Lille :  
Général gymnastique de Chénée ; Société gantoise gymnastique Wolksmaats-Chappy de Gand ; Club de Gand, Cercle des XII de Gand, Club de Malines, la Moerbeekois, de Molembeck, Sociétés de Scherbeeck et de Saint-Josse-Ten-Noode, l'Antienne de Lille, la Patriote de Lille, Sociétés de Wazemmes-Lille, Sociétés d'Armentières, Arras, Cambrai, Denain, Douai, Orchies, Tourcoing et Valenciennes, l'Antienne de Roubaix, la Jeunesse de Roubaix, la Française de Roubaix, la Société de Saint Maurice et Fives, la section de gymnastique du Lycée de Lille, les sections de gymnastique et d'escrime du 43<sup>e</sup> de ligne et du 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs, la section de gymnastique des sapeurs-pompiers.

Hier, à onze heures du matin, a eu lieu à Lille, dans l'hôtel des Canoniers, une fête

d'escrime des plus intéressantes donnée par M. Oudart père, le professeur si connu de la jeunesse de notre ville.  
Parmi les maîtres qui ont participé à la fête, nous citerons MM. Eliot, ancien maître des carabiniers ; M. Giacomoni, Lebeau, Franck et M. Rousseau, maître de jeu aux guides ; enfin, MM. Georges et Désiré Robert, les éminents professeurs de l'école d'escrime française, et de la rue du Helder.  
L'ensemble de la séance a été des plus brillants. Parmi les assauts d'une grande correction, on a remarqué d'une manière toute spéciale, celui de MM. Oudart père et Désiré Robert. Aux attaques si vives, si impétueuses de ce dernier, M. Oudart a opposé les ripostes foudroyantes qui font encore de lui un tireur redoutable parmi nos professeurs. Son fils cadet, âgé de 16 ans, promet de marcher sur les traces paternelles.

La séance a été terminée par l'assaut de MM. Georges Robert et Edouard Oudart. Il est impossible d'en dire plus de bien, car c'est un jeu plus vigoureux et plus fin. Les deux champions sont restés 17 minutes en présence, sans parvenir à se toucher plus de quatre fois. A diverses reprises, la salle a éclaté en applaudissements unanimes.  
L'assistance était nombreuse pour cette fête. L'assaut était présidé par M. le commandant Vanhaver, et assisté de MM. G. et D. Robert, Oudart fils, et Lebeau.

La Compagnie du chemin de fer du Nord, nous prie d'annoncer qu'à l'occasion de la Fête de la distribution des drapeaux, fixée au 4 juillet prochain, des trains de plaisir seront organisés de la région du Nord à destination de Paris.  
Les gares et stations intéressées seront pourvues de billets spéciaux d'aller et retour pour le plaisir, avec une réduction de 50 0/0.  
Le départ aura lieu le mardi 13, et le retour le vendredi 16 juillet.  
Ces billets de chemin de fer, à l'enregistrement et les billets ne seront valables que pour le trajet et les trains spécialement indiqués.

— BITTUNE. — M. le grand-doyen vient d'adresser à MM. les membres du Conseil municipal la lettre suivante :  
« Messieurs,  
Je me permettez-vous d'appeler respectueusement votre attention sur les considérations suivantes, que j'ai l'honneur de vous soumettre en faveur de l'enseignement congréganiste des Frères de Béthune ?  
« Une grande exception nous ne peut le nier, est évidemment excellente sous tous les rapports.  
« Me permettez-vous d'appeler respectueusement votre attention sur les considérations suivantes, que j'ai l'honneur de vous soumettre en faveur de l'enseignement congréganiste des Frères de Béthune ?  
« Une grande exception nous ne peut le nier, est évidemment excellente sous tous les rapports.  
« Me permettez-vous d'appeler respectueusement votre attention sur les considérations suivantes, que j'ai l'honneur de vous soumettre en faveur de l'enseignement congréganiste des Frères de Béthune ?

« D'un autre côté, la bonne tenue, à tous les points de vue, de l'école communale de cette ville, qu'on désignait par le nom de « l'école », a mérité constamment les éloges de toutes les administrations municipales.  
« Et voici, pourtant, qu'il est question, dit-on, de les remplacer tout de suite, brusquement, comme s'ils s'étaient rendus coupables d'un méfait quelconque, par des instituteurs laïques !  
« Si cette énormité, par impossible, vient à être accomplie, quel cas, dès lors, fait-on de la donation de M. l'abbé Wourm, de celle de M. l'abbé Marin, mes vœux prédécesseurs dans l'administration pastorale de cette paroisse ?  
« Ce sont là, messieurs, des considérations d'une gravité exceptionnelle, et auxquelles, en tant qu'ancien élève des frères, je suis sûr d'être l'interprète des intentions de tous mes condisciples en vous adressant cette respectueuse supplique.  
« C'est actuel de Béthune, je suis également sûr que mes paroissiens, fidèles aux traditions de leurs ancêtres, et reconnaissants envers MM. les abbés Wourm, Marin, Riffart, ces insignes bienfaiteurs de cette ville, s'unissent presque unanimement à moi pour appuyer, au près de vous, de leurs suffrages, cette pressante supplique. »

— ARRAS. — Le *Journal officiel* d'hier promulgue la loi autorisant la ville d'Arras à emprunter à la caisse des écoles, aux conditions de cet établissement, la somme de cent trente mille francs destinée à assurer le paiement des frais d'agrandissement et d'appropriation de divers locaux scolaires.  
— SOMAIN. — Par décision préfectorale, la création à Somain d'une société des écoles laïques est autorisée.  
— BÉTHUNE. — Ces jours derniers, la police a arrêté et incarcéré, en la prison de cette ville, le nommé Burtze, Victor, ouvrier relieur, âgé de 40 ans, né à Verdun (Meuse).  
Cet individu qui n'a pu prouver aucun moyen d'existence, était porteur de cartes routières françaises, prussiennes et badaises. De plus, il possédait de nombreuses notes prises dans une quarantaine de villes françaises qu'il avait visitées.

— TEMPLEUVE. — Un terrible incendie a détruit la nuit dernière, à minuit, la fabrique de MM. les abbés P. Cochetoux et Cie, à Templeuve-en-Pévèle.  
Le corps de logis n'a même pas échappé au désastre et la famille de M. Cochetoux a pu à peine se sauver. 450 ouvriers sont sans ouvrage.  
Les dégâts sont considérables. Il sont couverts par quatre assurances.  
Le corps de logis n'a même pas échappé au désastre et la famille de M. Cochetoux a pu à peine se sauver. 450 ouvriers sont sans ouvrage.  
Les dégâts sont considérables. Il sont couverts par quatre assurances.  
Le corps de logis n'a même pas échappé au désastre et la famille de M. Cochetoux a pu à peine se sauver. 450 ouvriers sont sans ouvrage.  
Les dégâts sont considérables. Il sont couverts par quatre assurances.

— HAZEBROUCK. — Une société colombarophile vient de se constituer sous le nom de « Société colombarophile d'Hazebrouck ». Elle a élu président M. Théophile Plancke, négociant.  
— TEMPLEUVE. — Un violent incendie s'est déclaré, samedi, vers onze heures du soir, dans le tissage de M. Cochetoux, à Templeuve.  
L'incendie a été aperçu par quatre ouvriers qui passaient la nuit dans un bâtiment en face de celui qui brûlait. En un temps infiniment restreint tout le bâtiment principal s'est trouvé embrasé. Ce bâtiment comprend le tissage à la main, les bureaux et la maison d'habitation. Tout a été détruit. 80 à 100 ouvriers vont se trouver sans ouvrage. On estime que la perte peut être évaluée à 20,000. On se perd en conjectures sur la cause de l'incendie. Les propriétés n'ont même pas eu un instant l'idée que cet incendie pouvait être attribué à la

malveillance. Aucun symptôme de grève ne s'est manifesté, et M. Cochetoux possède la sympathie de tous ses ouvriers.  
On nous dit que prêtres, religieux, instituteurs, pompiers de Templeuve, Genech et Capelle ont rivalisés de zèle pour éteindre l'incendie.  
— RUMINGHEM. — Vendredi matin une demoiselle de 37 à 38 ans, appartenant à une famille aisée s'est coupé le cou au moyen d'un rasoir. Cette malheureuse qui était souffrante depuis quelques temps a dû se donner la mort dans un accès de délire.

### Etat-Civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 25 juin. — François Dholander, rue du Pile, petite cité. Charles Lefebvre, rue de Toulouse, 18. — Eloi Lemaire, rue de l'Épée, 214. — Albéric Deumier, rue de la Paix, cour Guillaume. — Léon Defontaine, rue de Lannoy 210. — Clémentine Lodeyckx, rue de la Gaîté, 8. — Louis Seins, rue de la Paix, cour Parent. — Julia Delcuisse, Grande-Rue, 261. — Anita Fassin, rue du Pile, cour Obxembre, 7. — Jeanne Eliane, rue Decrême, cour Vandrobaey, 8.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 25 juin. — Octavie Deprez, 48 ans, soigneuse, rue de la Paix, cour Derroussaux, 4. — Hippolyte Meudag, 1 an, rue de la Basso-Masure, 25. — Nathanaël Vandeweyer, 39 ans, couturier, Hôtel-Dieu. — Pierre Leclercq, 73 ans, tisserand, rue des anges, maison Delannoy. — Virginie François, 33 jours, rue de Lannoy, cour Boyaval, 9.

MARIAGES du 25. — Théodore Vandewoerde, 31 ans, tissage, et Marie Devriendt, 31 ans, journalière. — François Mazeman, 23 ans, peigneur, et Marie Vanhaver, 20 ans, peigneuse. — Isidore Mourisse, 35 ans, tissage, et Julia Knaude, 24 ans, soigneuse. — Désiré Segard, 28 ans, peigneur, et Hélène Desmet, 20 ans, tisseuse. — Gaspard Freytag, 37 ans, serrurier, poëlier, et Emilie Gilbert, 24 ans, couturière. — Achille Michon, 29 ans, corroyeur, et Maria Dispa, 20 ans, sans profession.

### Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille JOBY-TIRLAY, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la décès de Dame Victoire-Henriette TIRLAY, décédée subitement à Roubaix, le 27 juin 1880, à l'âge de 67 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 8 heures, en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Épée, 214.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 27 juillet 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Auguste DEBAILLE, décédé à Roubaix, le 27 juillet 1878, à l'âge de 82 ans. De son père, Monsieur Louis Joseph DUBAR, marguillier de la paroisse Notre-Dame, décédé le 5 mai 1870, à l'âge de 76 ans. Et de sa mère, Dame Marie-Catherine DELESPAUL, décédée le 13 mars 1877, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mercredi 30 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benoît-Joseph BAUS-SART, époux de Dame Marceline CANLERS, décédé à Roubaix, le 30 mai 1880, à l'âge de 82 ans et deux mois. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 29 juin 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Illaire-Joseph POLLET, grainetier, époux de Dame Charlotte BAYARD, décédée à Roubaix, le 23 mai 1880, dans sa cinquante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Sacre-Coeur, à Roubaix, le mardi 29 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph FLIPO, veuf de Dame Désirée DELAET, décédé à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de soixante-douze ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 30 juin 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Richard-Désiré DÉRIEUX, boulanger, époux de Dame Rosalie BROUTIN, décédé à Roubaix, le 29 mai 1880, dans sa cinquante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 30 juin 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Richard-Désiré DÉRIEUX, boulanger, époux de Dame Rosalie BROUTIN, décédé à Roubaix, le 29 mai 1880, dans sa cinquante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### FAITS DIVERS

— LES DRAMES DE LA MER. — On écrit de Concarneau, le 23 juin, à l'*Union Bretonne* :  
« Un triste événement est venu jeter hier vers 8 h. 1/2, aux îles Glénans, le deuil dans toutes les familles qui habitent cet archipel. Le sieur Gibois, âgé de 35 ans, gardien du phare à Penfret, étant presque toujours indisposé, avait obtenu comme médecin, en échange de cet emploi, une place de surveillant sur la ligne du chemin de fer en construction de Rosperden à Concarneau. Il venait de mettre son mobilier à bord de l'*Étoile-de-la-Mer*, bâtiment qui fait le commissionnaire des îles à Concarneau. Il avait pris passage dans le youyou, avec ses deux enfants âgés de 5 et de 3 ans. Au moment où cette frêle embarcation atteignait l'*Étoile-de-la-Mer*, mouillée seulement à une encablure du rivage, il y eut une fausse manœuvre ; le youyou chavira, et les quatre personnes tombèrent à la mer. Le pauvre gardien du phare, portant entre ses bras le plus jeune de ses enfants, coula aussitôt avec son précieux fardeau, et ils ne furent retrouvés, après bien des recherches et au moyen d'une drague, qu'entre 11 heures et midi. L'infortuné père tenait toujours sur sa poitrine son pauvre petit enfant. Quant à l'autre enfant et le matelot, qui conduisait le youyou, ils avaient pu réussir à se cramponner à l'*Étoile-de-la-Mer*, et attendre dans cette position critique, le secours que leur portaient les deux autres gardiens de phare qui de la plage, nagèrent jusqu'à eux et les aidèrent à s'embarquer sur l'*Étoile-de-la-Mer*. Le youyou fut remis à flot et alla reprendre à terre la pauvre veuve éplorée, qui avait assisté, sans pouvoir porter secours, à ce lugubre spectacle.

— Un sieur Léger, propriétaire à Esnauville (Eure), a été assassiné dans la nuit de mercredi à jeudi dernier.  
Léger passait pour avoir de l'argent chez lui ; il était plus qu'économique, car il vivait d'une manière sordide ; un de ses voisins ne l'avait pas vu partir, jeudi matin, et le lendemain, on le trouva dans l'étable à chèvres, couché au milieu d'une mare de sang, la tête ouverte et le corps tout mutilé.  
Dans la maison d'habitation, sur une table, se trouvait du fromage, du pain et

trois verres. Ce dernier détail donne à penser que le crime avait été commis par plusieurs assassins. Ils ont fouillé partout. Une somme de 109 francs, rapportée la veille du marché de Neubourg, où il était allé vendre du blé, avait disparu. Une autre somme de 400 francs, contenue dans deux petits sacs cachés sous une armoire dans un sabot et un vieux soulier, a été retrouvée.

On recherche l'assassin, qui semble jusqu'à présent n'avoir laissé aucune trace.  
— EXPLORATION DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE. — Une lettre de M. Allen Rice publiée par le *Times*, donne sur une expédition d'exploration scientifique dans l'Amérique centrale des détails pleins d'intérêt. Nous en extrayons les passages suivants :  
Toutes les dispositions ont été prises pour une expédition archéologique et scientifique dans l'Amérique centrale sous les auspices des gouvernements des États-Unis et de la France. Les principaux objets de l'expédition, qui est déjà en route, sont l'investigation la plus complète possible, suivant une méthode scientifique, des ruines monumentales et des antiquités d'une civilisation primitive dans le rayon de la Nouvelle-Espagne, le Yucatan, le Guatemala et la province du Mexique. L'expédition se propose de réunir tous les documents de nature à porter la lumière sur les problèmes nombreux et compliqués qui se rattachent aux races mystérieuses d'Anahuac. L'exécution de ce plan était depuis longtemps méditée par M. Pierre Lorillard, de New-York, en qui l'expédition actuelle a trouvé un libéral appui.

Il y a maintenant plus d'un an que, sur l'offre généreuse de M. Lorillard de supporter la totalité des dépenses, j'entrepris à sa demande, dit M. Rice, d'organiser une mission. Mais m'étant rendu en Europe, j'appris que le gouvernement français organisait une expédition dans le même but. Afin de rendre plus facile à atteindre le but de l'entreprise commune et pour éviter toute apparence de rivalité, il lui décide que l'expédition actuelle serait placée sous le commandement de M. Désiré Charnay, qui a deux fois exploré les ruines du Mexique et du Yucatan, et qui a écrit beaucoup de compétence et de talent sur les antiquités de l'Amérique centrale.

Après avoir parlé de l'organisation matérielle de l'expédition, M. Rice donne des détails sur l'état de la question qu'il s'agit d'applaudir.  
« Ce qui contredit dit-il, la théorie de que le grand émigration de l'ancien monde, c'est ce fait que les races primitives de l'Amérique centrale n'avaient pas d'animaux domestiques, ne connaissaient qu'une seule céréale, ignoraient entièrement l'écriture alphabétique, ainsi que l'usage du fer, quoiqu'elles vécussent dans un pays où le minéral se trouve en abondance. La conclusion à laquelle chacun arrive dépend des objets qui lui exclusivement considérés ; c'est ainsi que les uns se prononcent sans hésitation pour une civilisation indigène, tandis que les autres y décourrent les signes d'une origine juive, égyptienne, chaldéenne ou tartare, suivant qu'ils ont été frappés par différentes analogies. Il n'existe qu'un seul moyen de résoudre cette difficulté, c'est l'exploration directe. Les matériaux existent encore dont on peut tirer des connaissances certaines, mais les travaux jusqu'ici ont été conduits avec si peu de suite, que nous ne savons pas quel est actuellement l'ensemble de ces matériaux. En dirigeant convenablement l'investigation sur les lieux mêmes, on peut espérer qu'il sera possible de déterminer les rapports de tous ces objets entre eux, d'en fixer les dates approximatives et d'arriver enfin à fixer les points essentiels de similitude qui peuvent exister entre les monuments antiques de l'Amérique centrale, et ceux de l'ancien monde.

— Un crime extraordinaire vient d'être commis à Montauban.  
Un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, le père Francis, exerçant rue Saint-Marc, a assassiné à coups de couteau sa femme, âgée de quatre-vingts ans.  
On se représente facilement ce que dut être cette longue existence à deux pour qu'un tel dénouement ait été possible.

Francis, après s'être assuré que la victime ne respirait plus, courut se jeter dans le Tarn ; mais un soldat du poste voisin plongea aussitôt et retira de l'eau le vieux meurtrier, qui se débattait éperduement.  
— Le conseil de guerre de la 10<sup>e</sup> région vient de condamner à la peine de mort le nommé Grouit, cavalier au 10<sup>e</sup> régiment de hussards, pour voies de fait, dans le service, envers un de ses supérieurs.

— Un nouveau crime vient d'être commis dans une commune limitrophe du Gard. Un nommé Esprit Chirbonnel, âgé de 32 ans, a été trouvé assassiné ce matin dans un champ situé sur le territoire du village de Barroux, canton de Malacène. Le cadavre, horriblement mutilé, était étendu sur le dos et portait à la tête les traces de nombreuses blessures d'où s'échappait la substance cérébrale.

L'assassin s'est servi d'une barre d'fer pour accomplir son crime.  
La justice s'est transportée sur les lieux et procède à une information. Le coupable est activement recherché.

— Les journaux de Lyon nous apportent des détails sur un double parricide commis à Besenay, en l'espace de quelques mois, et dont le premier acte resté jusqu'à ce jour ignoré.  
Il y a un mois environ, le nommé Thizy, âgé de dix-neuf ans, assassinait son père et lui fracassait la tête. Arrêté et interrogé, il faisait, après quelques hésitations, des aveux complets.

La rumeur publique accusait ce fils dénaturé d'avoir également assassiné sa mère le 19 février dernier. La femme Thizy avait été trouvée dans le foyer de la cheminée de sa cuisine ; on avait pensé tout d'abord que cette malheureuse femme était tombée accidentellement dans les flammes et n'avait pu se relever.

Après les aveux de Thizy, la justice a cru devoir procéder à une information sur la mort de sa mère.  
L'exhumation du cadavre de la femme Thizy a eu lieu hier en présence des fils. Le couvercle est relevé et le cadavre apparaît. La tête est horriblement brûlée. Le corps n'est pas décomposé.

Thizy, qui est placé au premier rang, ne dit pas un mot. On lui demande s'il reconnaît sa mère. Il garde le silence. On lui montre alors un squelette et petit luit qui avaient été enfoncés dans le cercueil. Il déclare les reconnaître et ajoute que c'est sa tante qui a eu le soin pieux de les placer à côté de sa mère.

Thizy se met ensuite à genoux et se cache le visage avec ses mains. Il a l'air d'un homme qui pleure. Mais les larmes ne coulent point.  
Après cette confrontation, qui n'avait eu, sans qu'on s'en rende compte, la présence de Thizy, laissé aux mains de la gendarmerie, a fait au maréchal de logis Benoit des aveux complets, qui ont été entendus par des personnes qui se trouvaient à côté de sa cellule.

« J'ai essayé, a dit Thizy, d'attirer ma mère dans la cave en lui disant que j'avais soif et qu'il fallait aller me chercher de la piquette.  
« Elle a refusé. Alors je l'ai rigolée ou rigolée »

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Ce m...  
elles à c...  
dit : Le...  
L'abus...  
et j'ai...  
avant...  
monna...  
francs...  
monna...  
la robe...  
je suis...  
en cont...

— Un...  
tionnel...  
à deux...  
appeler...  
Il y a...  
élégant...  
Tachet...  
était pa...  
tains ce...  
sasseur...  
francs...  
ner une...  
belle, il...  
Le br...  
vait être...  
les coul...  
le rédac...  
cette m...  
solicita...  
tion.

Celui...  
par le m...  
donner...  
Une ave...  
sera, rac...  
un feu...  
cette f...  
sera lire...  
nes assis...  
vitation...  
La pres...  
je veux...  
ne s'ou...  
Puis, il...  
il ajout...  
« Mes...  
et par...  
ont rép...  
beta et...  
Deux...  
détails...  
c'est ce...  
nadien...  
M. Ma...  
autrois...  
l'escroq...  
haut, m...  
dans pit...  
et, apr...  
minutes...  
que le c...  
quelque...  
d'entre...  
démé...  
Samed...  
arrivé...  
annonc...  
et, apr...  
vouloir...  
du quel...  
Le ch...  
il tenait...  
ans de...  
somm...  
Une in...  
couvrir...  
qui pos...  
magnifi...  
par an...  
de chas...  
200,000...  
Or, au...  
il fut po...  
s'était...  
s'étonne...  
une si b...  
Le...  
d'une dé...  
trodite...  
son ama...  
curieuses...  
ces term...  
« Le f...  
capitaine...  
les mat...  
ne subit...  
le cœur...  
un brave...  
était arde...  
coda, le...  
amours...  
« On a...  
impatien...  
1875. Un...  
fusiller...  
à Saint...  
père et...  
soin, son...  
encointe...  
« Les...  
Roméo...  
tout ent...  
bienôt...  
paternel...  
Roméo...  
esté à...  
femme...  
la vend...  
ques et...  
tion du...  
« Le f...  
galté...  
car...  
Po...  
écrite...  
son...  
malheur...  
ble de...  
vies. Da...  
sont le...  
même...  
p'admin...  
« Ce n...  
aucun...  
frent in...  
nonc...  
pour le...  
un ex...  
à M...  
résolut...  
Mont-C...  
dernière...  
« Il a...  
seigneur...  
M... »

« Le f...  
la mais...  
sans stu...  
fête ; le...  
de rire...  
sistance...  
debout...  
joyeux...  
même...  
trai de...  
« Quel...  
« Il a...  
répère...  
judice...  
rédact...  
« Refu...  
civil de...  
de la d...  
des fait...  
montr...  
REV...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...

Hurra du grand...  
année. Le...  
de Robe...  
pourtant...  
on faisait...  
fut le va...